



MAIRIE DE LAY SAINT CHRISTOPHE

Place Emile-Conte
54690 LAY St CHRISTOPHE
mairie@lay-saint-christophe.fr
Tél : 03.83.22.80.21



FICHE D'INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS Du mardi 14 au vendredi 17 Avril 2020

	<u>1^{er} enfant</u>	<u>2^{ème} enfant</u>	<u>3^{ème} enfant</u>	<u>4^{ème} enfant</u>
NOM
PRENOM
DATE DE NAISSANCE
	1 semaine x€ =€	1 semaine x€ - 10 € =€	1 semaine x€ - 10 € =€	1 semaine x€ - 10 € =€

TOTAL A PAYER : € le

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom :
Prénom :
Téléphone :
.....
Mail :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom :
Prénom :
Téléphone :
.....
Mail :

Je soussigné(e), M

Responsable légal de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement disponible en mairie ou sur le site internet de la commune et l'accepte.

AUTORISE

- Mon enfant à se baigner en piscine.
 oui | non
- Mon enfant à quitter seul(e) l'ALSH
 Oui | Non
- La diffusion publique, par la Commune des photographies et films contenant des images de mon enfant
 Oui | Non

Fait à, le
Signature des représentants légaux

NOTE D'INFORMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

A CONSERVER PAR LES PARENTS

Pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, il nous paraît indispensable de communiquer aux familles utilisatrices les points suivants :

L'Accueil de Loisirs ouvre ses portes à la Salle Multi-activités, rue Jules-Ferry à Lay-St-Christophe du 14 au 17 Avril 2020 inclus, pour les enfants âgés de 3 ans scolarisé à 12 ans. Les enfants arrivent le matin et repartent le soir (repas et goûter inclus). Les inscriptions se font pour la semaine complète. L'ouverture du Centre a lieu tous les jours de 7h30 à 18h00. Le goûter sera fourni par le centre. Le repas du midi est obligatoire.

Horaires : Accueil des enfants : de 7h30 à 9h
Début des activités : 9h15
Fin des activités : 17h
Départ des enfants : entre 17h et 18h

Les tarifs de l'Accueil de Loisirs sont les suivants :

Le prix est à la semaine et inclus les repas et les goûters (hors pique-nique)

Tarifs layens, enfant scolarisé sur la commune, enfant ayant de la famille domiciliée sur la commune

Quotient familial	QF égal ou inférieur à 799	QF entre 800 et 1199	QF égal ou supérieur à 1200
Tarif CAF hors 54 et MSA	105 € → 84 €		
Familles bénéficiaires du régime général CAF 54	65 € → 52 €	75 € → 60 €	85 € → 68 €
Familles bénéficiaires de l'ATL CAF 54 (Aide aux temps libres) Fournir attestation	46 € → 36,80 €		

→ tarif proratisé (4 jours)

- Est appliqué **un tarif extérieur**, à tout enfant non scolarisé sur la commune ou n'ayant pas de famille domiciliée sur la commune : 10 euros supplémentaires sur les grilles tarifaires.
- **A partir du deuxième enfant**, le tarif hebdomadaire est réduit de 10 € pour chaque enfant supplémentaire.
- **En cas d'absence**, remboursement sur justificatif médical déduction faite de 3 jours de carence.

Il est conseillé de munir les enfants d'un sac avec une paire de chaussettes et de sous-vêtements de rechange, des vêtements adaptés au temps qu'il fait.

Le linge doit être marqué ; si vous n'avez pas le temps de coudre, merci d'écrire au moins le nom de votre enfant, au feutre indélébile sur les étiquettes des vêtements.

La mairie décline toute responsabilité en cas de pertes ou dégradations sur des objets de valeur (montre, bijoux, appareil photos, jeux vidéo, etc ...) que votre enfant aurait apportés.

Numéros de téléphones utiles :

Directeur adjoint : STARCK Nicolas : 06.74.81.27.75
Directeur : BROCHARD Yannick : 06.09.68.96.55
Salle Rose - Cantine : 03.83.22.86.50
Mairie : 03.83.22.80.21